

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT D'ABITIBI  
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil et webdiffusée ce lundi 15 décembre 2025 à compter de 19 h, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Mario Bédard	siège n° 1;
Madame Nathalie Michaud	siège n° 2;
Madame Claudie Audet	siège n° 3;
Monsieur Pierre Deshaies	siège n° 4;
Madame Annick Pelletier	siège n° 6;

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, M. Patrick Rodrigue, directeur général, M. Richard Michaud, trésorier et Mme Mariane Michaud, greffière.

La séance du conseil est webdiffusée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par le conseiller Mario Bédard et RÉSOLU unanimement :

2025-481 D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par le conseiller Mario Bédard et RÉSOLU unanimement :

2025-482 D'ADOPTER le programme des immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028 apparaissant sur le document intitulé « Programme des dépenses en immobilisations 2026 – 2027 – 2028 » dont copie est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par la conseillère Nathalie Michaud et RÉSOLU unanimement :

- 2025-483 D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2026 apparaissant sur le document intitulé « Ville d'Amos budget 2026 » dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ledit budget pouvant être résumé de la façon suivante :

	REVENUS		DÉPENSES
Taxes	28 955 980 \$	Administration générale	6 157 245 \$
Compensation tenant lieu de taxes	4 187 100 \$	Sécurité publique	4 396 160 \$
Transfert	4 902 900 \$	Transport	10 447 045 \$
Services rendus	17 418 385 \$	Hygiène du milieu	9 990 990 \$
Imposition de droits	929 950 \$	Santé et bien-être	76 725 \$
Amendes et pénalités	290 000 \$	Aménagement, urbanisme et développement	2 206 670 \$
Intérêts	571 100 \$	Loisirs et culture	8 289 870 \$
Autres revenus	445 035 \$	Réseau d'électricité	9 834 585 \$
Affectations	2 884 000 \$	Frais de financement	1 873 375 \$
		Remboursement de la dette à long terme	6 321 785 \$
		Affectation	990 000 \$
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>60 584 450 \$</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>60 584 450 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 19 h 30.

---

Le maire,  
Sébastien D'Astous

---

La greffière,  
Mariane Michaud